

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2014

Président : M. Claude VUILLIET, Doyen

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAUT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibération n°2014-04-01 - pouvoir à Mme BRAU), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. François de MAZIERES, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2014-04-03 à partir du 3^{ème} vice-président à 2014-04-24 – pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François SIMEONI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Francine BOBET a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Erik LINQUIER a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER
Mme Annick PERILLON a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS

Secrétaire de séance : **François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : **4 avril 2014**

Date d'affichage de la convocation : **4 avril 2014**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

N° de l'ordre du jour :

2014.04.01 : Election du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Doyen, rapporteur, donne lecture de la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-2 et les articles L.2122-4 à -7 ;

Vu la précédente délibération n°2010.01.01 du Conseil communautaire du 28 janvier 2010 relative à l'élection du Président.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, après le renouvellement des conseils municipaux, le Conseil communautaire élit son président selon les règles applicables à l'élection du maire.

Il est rappelé les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'élection du Président de la communauté d'agglomération.

A l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre (L.5211-2).

- Ainsi, le Conseil communautaire élit le président et les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu (L.2122-7).

- Nul ne peut être élu président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Le conseiller communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu président ou vice-président, ni en exercer même temporairement les fonctions (LO 2122-4-1).

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être présidents ou vice-présidents, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communautés d'agglomération qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable, dans toutes les communautés d'agglomération du département où ils sont affectés, aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communautés d'agglomération de la région ou des régions où ils sont affectés, aux trésoriers-payeurs-généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières (L.2122-5).

- Les différents candidats sont maintenant appelés à se faire connaître.

Se portent candidats :

- M. François de MAZIERES
- Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Les scrutateurs sont désignés pour assister le Doyen de la séance dans les opérations de vote et de dépouillement.

Sont désignés comme scrutateurs :

- Mme Pascale RENAUD
- M. Benoît de SAINT-SERNIN
- M. Alain NOURISSIER

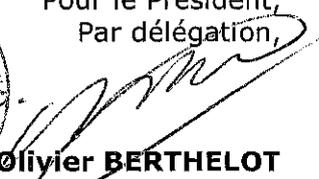
En conséquence, Monsieur le Doyen soumet la délibération suivante au vote du Conseil communautaire :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) de procéder, par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue, à l'élection du Président de Versailles Grand Parc :
 - votants (présents + pouvoirs) : 64
 - bulletins blancs : 3
 - bulletins nuls : 0
 - suffrages exprimés : 61
 - majorité absolue pour cette élection : 33
- 2) A l'issue du vote :
 - M. François de MAZIERES a obtenu : 58 voix
 - Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a obtenu : 3 voix.
- 3) M. François de MAZIERES est donc élu Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et immédiatement installé.



Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

2014_04_01

N° de l'acte : 2014_04_01
Date de décision : 10/04/2014
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Election du Président de la communauté
d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Classification : 5.1. Election executif
Rédacteur : Bénédicte Artuphel
AR reçu le : 22/04/2014
N° AR : 078-247800584-20140410-2014_04_01-DE

Pièces jointes

2014 04 01 AG - Election du Président.pdf

Historique

22/04/14 17:32

22/04/14 17:33 Reçu

Bénédicte Artuphel

22/04/14 17:36 En cours de transmission

22/04/14 17:38 Transmis en Préfecture

22/04/14 17:59 Accusé de réception reçu

